



Votre IP
vous informe

SPÉCIAL
ÉTÉ

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Direction Territoriale Côtes d'Armor

ÉLECTRICITÉ PRUDENCE : GARDONS NOS DISTANCES !



L'été est propice aux loisirs, moments de détente ou encore aux travaux. Quelle que soit l'activité que vous pratiquez : pêche, ULM, parapente, bricolage, ... ou les modifications que vous souhaitez opérer chez vous : élagage, réhaussement de terrain, réfection de toit, ... gardez l'œil ouvert et ayez les bons réflexes.

CONSEILS

- Rester éloigné des ouvrages électriques
- Ne pas tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique

Quelques exemples de situations à risque




- Pratique de sports aériens ou de loisirs en extérieur
- Pratique de la pêche
- Utilisation d'engins de levage et de manutention
- Élagage et abattage des arbres
- Travaux sur façade ou sur toiture (échafaudage)
- Terrassement d'une tranchée
- Bricolage

N° Urgence Dépannage Électricité

Pour les particuliers :
09 726 750 XX
(xx=N° du
département)

Pour les collectivités :
0 811 01 02 12 + code INSEE
Appels non surtaxés.

Comment agir en cas d'incident ?

- 1 Interdire l'accès pour prévenir un autre accident. 
- 2 Rester à distance des personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique pour éviter d'être vous-même électrisé(e) voire électrocuté(e). 
- 3 Alerter en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen). 

Pour recevoir de la documentation sur la campagne Électricité Prudence, contactez votre interlocuteur privilégié Enedis. Rendez-vous sur www.electricite-prudence.fr pour plus d'informations.



Enedis - Direction Territoriale Côtes d'Armor
colloc-22@enedis.fr
02 96 62 48 95

